

POLITIQUE SSE ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Afin de préserver la santé et la sécurité des personnes et de protéger l'environnement, nous avons engagé VENT SERVICE S.N. dans une démarche de progrès qui a pour objectif, en **2009**, d'obtenir l'**agrément MASE-UIC**, référentiel reconnu dans l'Industrie.

Notre politique exprime notre volonté de :

- ⇒ Organiser et former le personnel à la prévention sécurité.
- ⇒ A priori, analyser les risques, les évaluer et mettre en place des moyens de prévention collective ou individuelle.
- ⇒ A posteriori, analyser les accidents, incidents ou situations dangereuses et déclencher des actions de prévention.
- ⇒ Faire respecter les règles et consignes de sécurité générales ainsi que les consignes et règles de Sécurité particulières aux sites sur lesquels nous intervenons.
- ⇒ Faire respecter la réglementation que ce soit au personnel organique, d'appoint ou aux sous-traitants.
- ⇒ Limiter le personnel d'appoint à nos capacités d'encadrement
- ⇒ Informer les salariés sur leur droit d'alerte et de retrait comme le prévoit la loi 82-1097 du 23 Décembre 1982.
- ⇒ Lutter contre l'alcool et les drogues.
- ⇒ Respecter et protéger l'environnement par le respect des consignes.
- ⇒ Mettre en place un Comité de Pilotage SSE pour communiquer et échanger sur la sécurité et la santé.

La direction s'engage par la présente à soutenir la mise en œuvre de cette organisation SSE en nommant un coordinateur SSE, en fournissant les moyens humains, matériels et financiers nécessaires et en participant aux activités d'élaboration et d'amélioration desquelles dépendent le succès de cette démarche.

La direction demande à tous les salariés de s'engager dans notre projet pour nous amener à tendre vers le zéro accident.

Le 04 Avril 2009
La Direction